

- Contact : contact@virageenergieclimatpdl.org
- Notre site : <http://www.virageenergieclimatpdl.org>

Table des matières

Une taxe carbone aux frontières serait plus juste et plus efficace.....	1
Le Havre est la première centrale à charbon à connaître sa date de fermeture.....	2
Centrale à charbon de Cordemais : le pacte de soutien à la sortie des énergies fossiles est signé	3
Nouvelle PPE : des ajustements pour les ENR, des précisions pour le nucléaire	4
Comment des entreprises polluantes se donnent bonne conscience en plantant des arbres	5
« Green Deal » de l'UE : les aides européennes au secours du climat	7
Gregory Claeys et Simone Tagliapietra : « Le succès du "Green Deal" se jouera à Berlin, pas à Bruxelles ».....	8
PPE : la consultation publique démarrera le 20 janvier 2020.....	9

Une taxe carbone aux frontières serait plus juste et plus efficace

Du point de vue des ménages, l'instauration d'une taxe carbone serait plus juste et plus efficace dans la modification des comportements que la taxe carbone actuelle sur les produits énergétiques, selon une étude publiée aujourd'hui par l'Ademe.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/taxe-carbone-frontieres-ademe-34766.php4#xtor=ES-6>

Taxe carbone aux frontières : une mesure plus juste pour les ménages ?

La nouvelle présidente de la Commission européenne Ursula Von der Leyen a relancé le débat sur l'instauration d'une taxe carbone aux frontières. Mesure protectionniste sur fonds de guerre commerciale pour les uns, outil de pression dans la diplomatie climatique pour d'autres, cette mesure est loin de faire consensus. Sans trancher le débat, une étude publiée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) le 9 janvier, analyse l'impact d'une telle mesure sur les ménages français.

Dans l'hypothèse d'une redistribution totale des recettes aux ménages en fonction de leurs niveaux de revenus, cette taxe serait plus juste et plus efficace que la contribution climat énergie, mise en place à l'échelle nationale sur les produits énergétiques. Les ménages seraient en effet plus à même de modifier leurs comportements sur leur consommation de biens et services ou sur l'alimentation, que sur leurs déplacements et leur combustible de chauffage, ce qui leur permettrait d'atténuer les répercussions d'une taxe carbone sur les prix. Vue sous cet angle, la taxe carbone aux frontières permettrait d'atteindre l'objectif d'une fiscalité carbone (modifier les comportements) tout en évitant les travers de la taxe carbone actuelle.

Redistribution selon les revenus

Près de la moitié (47,2 %) de l'empreinte carbone de la France provient des émissions importées. Instaurer une taxe carbone sur ces importations permettrait donc d'avoir une action climatique plus globale que les différents mécanismes carbone existants aujourd'hui (contribution climat énergie ou marché carbone européen). Elle permettrait d'éviter une distorsion entre produits « made in Europe » et produits importés, si tant est que les niveaux de taxation soient similaires.

L'empreinte carbone des ménages français (24,5 tonnes de CO₂ en moyenne) se décompose « de la façon suivante : 5 tonnes provenant des biens de consommation, 4,6 tonnes de l'alimentation, 2,3 tonnes de la consommation de services, 1,66 tonnes d'émissions directes, 1,23 tonnes des APU (Auxiliary Power Unit), 1 tonne des transports et 0,85 tonne du logement », indique l'étude. La taxe carbone aux frontières permettrait donc d'atteindre les principaux postes d'émission. L'étude planche sur l'hypothèse d'une taxe fixée à 25 € la tonne de CO₂ et d'une redistribution totale des produits de cette taxe aux ménages. **Pour limiter l'impact social de cette taxation, l'étude évalue une redistribution en fonction de trois niveaux de revenus, celle-ci étant plus importante pour les ménages les plus modestes.** « Avec une redistribution dégressive avec le niveau de revenu, plus de 95 % des ménages appartenant au premier décile ne font pas l'expérience d'un coût fiscal net », analyse l'étude. Autrement dit, les ménages les plus modestes sont des bénéficiaires nets de cette mesure. « À partir du 9^e décile, plus de la moitié des ménages contribuent plus à la fiscalité carbone que ce qu'ils reçoivent de transferts budgétaires ». Un tel choix permettrait d'éviter les écueils de la contribution climat énergie, taxée d'injuste.

Climat : les efforts que les citoyens sont prêts à consentir

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/climat-efforts-citoyens-34792.php4#xtor=ES-6>

Quelles initiatives individuelles les citoyens sont-ils prêts à prendre pour participer à la lutte contre les changements climatiques ? Dans une enquête menée auprès de 30 000 personnes dans trente pays (Union européenne, États-Unis et Chine), la Banque européenne d'investissement (BEI) analyse, avec la société d'études et de conseil BVA, les intentions des citoyens. « Dans l'ensemble, les Français interrogés affirment être disposés à modifier leur mode de vie pour lutter contre le changement climatique, mais à des degrés divers », souligne la BEI.

Ainsi, 90 % des Français sont prêts à ne plus acheter de denrées alimentaires dont l'origine n'est pas locale et 83 % ont l'intention de réduire leur consommation de viande rouge. « Ils sont 31 % à avoir déjà consenti cet effort ». Pas moins de 94 % s'engagent à acheter moins de produits en plastique. « Plus précisément, ils sont 86 % à vouloir arrêter d'acheter des bouteilles en plastique et 95 % à vouloir cesser d'acheter des produits avec des emballages plastique ».

Plus de huit Français sur dix déclarent vouloir moins chauffer leur logement et 39 % affirment qu'ils le font déjà.

Côté transports, « les Français sont en retard sur le reste des Européens », note la BEI. « Seuls 58 % des Français affirment vouloir utiliser des transports publics pour leurs trajets quotidiens afin de lutter contre le changement climatique, un pourcentage inférieur à la moyenne européenne (64 %) ». Mais ce résultat pourrait s'expliquer par l'absence d'alternatives : 27 % des Français (le pourcentage le plus élevé d'Europe) déclarent ne pas avoir accès à des transports publics.

Enfin, quatre Français sur vingt déclarent prendre moins l'avion et huit sur vingt sont prêts à privilégier le train pour des trajets de moins de cinq heures. « Et 65 % seraient même prêts à renoncer au voyage vers une destination éloignée dont ils rêvent ».

Le Havre est la première centrale à charbon à connaître sa date de fermeture

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/le-havre-centrale-charbon-date-fermeture-34784.php4#xtor=ES-6>

EDF a décidé de fixer la date de fermeture de la centrale au charbon du Havre (Seine-Maritime) au 1^{er} avril 2021. Le gestionnaire du réseau électrique RTE, avait confirmé, en avril 2019, que cette fermeture ne poserait pas de problème pour le maintien de l'approvisionnement électrique du Grand Ouest. L'État avait donc entamé les réflexions au sein du territoire dans le cadre du Pacte territorial de Transition écologique et industrielle. (...)

Le Havre est donc la première centrale à connaître sa date précise de fermeture. Les autres centrales à charbon de Cordemais (Loire-Atlantique), Saint-Avold-Carling (Moselle) et une des tranches de Gardanne (Bouches-du-Rhône) devront fermer d'ici 2022, mais aucune date précise n'est fixée pour l'instant. Les territoires concernés bénéficient aussi de groupes de travail locaux pour anticiper la reconversion. **Seule la centrale de Cordemais pourrait rester en « sommeil » car sa fermeture est conditionnée à la mise en service de l'EPR de Flamanville et de la centrale gaz de Landivisiau (Finistère). Sa reconversion à la biomasse est toujours envisagée à travers le projet Écocombust.**

Centrale à charbon de Cordemais : le pacte de soutien à la sortie des énergies fossiles est signé

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/centrale-charbon-cordemais-pacte-soutien-34830.php4#xtor=ES-6>

Après la centrale à charbon de Saint-Avold, c'est au tour de celle de Cordemais (Loire-Atlantique) de signer son pacte de soutien à sa sortie des énergies fossiles. La loi énergie-climat a, en effet, acté la fin de la production d'électricité à partir de charbon des quatre dernières centrales françaises : celle de Cordemais, du Havre, de Gardanne et de Saint-Avold. « *Compte-tenu des nouvelles capacités de production et des interconnexions prochainement mises en service, la fermeture à l'horizon 2022 des quatre centrales à charbon ne présente pas de difficulté pour le réseau électrique, (...) à l'exception de la centrale de Cordemais qui nécessite une vigilance particulière (...) jusqu'à la mise en service pérenne de l'EPR de Flamanville* », précise le document

Pour conserver le niveau de sécurité d'approvisionnement actuel, le Gouvernement prévoit un fonctionnement limité de la centrale, notamment en cas d'hyperpointe. Celui-ci est encadré par le décret du 26 décembre dernier qui instaure un plafond d'émission de gaz à effet de serre pour ce type d'installation. Des solutions de sécurisation supplémentaires devront toutefois être envisagées au plus tard en 2026, selon RTE (Réseau de transport d'électricité).

Le pacte pour la transition écologique et industrielle de la centrale de Cordemais souhaite soutenir trois objectifs : le développement du Grand Port Maritime Nantes - Saint-Nazaire, un appui aux dynamiques de transition énergétique et écologique, et une amélioration des mobilités, notamment pour réduire les gaz à effet de serre.

Sur le territoire, 31 projets sont à l'étude, pour un investissement global potentiel de 275 millions d'euros (dont 53 millions portés par des investisseurs privés).

Par ailleurs, le projet Écocombust, porté par EDF, est en cours d'expérimentation sur le site de Cordemais. « Ce projet ambitieux suscite des interrogations en particulier sur le plan environnemental, économique et technique, relève toutefois le pacte de la centrale de Cordemais. À la date de signature du pacte, l'instruction de ce projet est encore en cours. »

Nouvelle PPE : des ajustements pour les ENR, des précisions pour le nucléaire

La nouvelle PPE proposée par le Gouvernement contient quelques ajustements dans les objectifs de déploiement des énergies renouvelables. La baisse de la production nucléaire et les réacteurs à fermer sont également précisés.

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/nouvelle-ppe-energie-renouvelable-nucleaire-34838.php4#xtor=ES-6>

(...)

Modifications générales

Ainsi, en conformité avec la loi énergie-climat, le projet de PPE a été modifié pour viser **une réduction de 20 % de la consommation d'énergie finale en 2030 (par rapport à 2012) au lieu de 17 % ; une réduction de 40 % de la consommation d'énergie fossile primaire en 2030 (par rapport à 2012) au lieu de 30 % ; un niveau de 33 % de consommation d'énergie d'origine renouvelable en 2030 au lieu de 32 % ; un objectif de réduction de 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité en 2035.**

Le projet de PPE intègre également plusieurs nouvelles mesures, notamment : le gel de la croissance de la composante carbone dans la taxation de l'énergie ; les mesures et objectifs de la loi énergie-climat concernant la rénovation des logements ; l'identification à venir de dispositifs de soutien aux actions de décarbonation ou d'efficacité énergétique dans l'industrie dans le cadre des travaux sur le Pacte productif 2025.

(...)

Ajustement des ENR

Le Gouvernement revoit ses ambitions légèrement à la baisse pour l'éolien terrestre et le [photovoltaïque](#). Mais les professionnels du solaire restent positifs : « *Nous sommes prêts à relever ce défi ambitieux mais atteignable, sous réserve que les mesures visant à débloquer les freins au déploiement de l'énergie solaire soient prises rapidement et que les appels d'offres soient adaptés en conséquence* », prévient Daniel Bour, président d'Énerplan.

Les objectifs restent similaires pour l'hydroélectricité et la méthanisation. Pour cette dernière, la trajectoire du tarif d'injection du biométhane *via* des appels d'offres a été ajustée à la hausse, avec une cible de 75 €/MWh en 2023 (contre 65 €/MWh dans la version précédente). La cible du tarif d'achat pour 2028 n'a pas été modifiée et reste de 60 €/MWh. À la lecture de cette PPE, la filière biogaz se désole que les volumes injectés prévus pour la période 2019-2023 de 6 TWh/an n'aient pas été, *a minima*, maintenus à 8 TWh/an comme pour la PPE en vigueur (2016-2018). (...)

Par contre, l'éolien en mer est clairement favorisé. Les capacités allouées par appels d'offres ont été augmentées avec, notamment, le doublement de la capacité d'un projet d'éolien flottant en Méditerranée en 2022 (500 MW contre 250 MW) et un nouveau projet d'éolien posé à réaliser en 2021-2022 (pour une capacité de 500 à 1 000 MW). Dès l'année 2025, les projets (éolien posé ou flottant) seront de 1 000 MW (selon le gisement) contre 500 MW dans la précédente version. Ces différentes modifications portent alors la capacité installée en 2028 à 5,2 GW voire 5,5 GW (contre entre 4,7 GW et 5,2 GW).

Le soutien financier pour les premiers déploiements alloués à la filière hydrogène a été porté à 50 M€/an (contre 100 M€ sur la période 2019-2023 dans la version précédente), en complément des soutiens accordés dans le cadre du plan d'investissement d'avenir. Enfin, la trajectoire du Fonds chaleur est maintenue à 350 M€/an à partir de 2020

(contre une trajectoire décroissante dès 2022 dans la version précédente). « Elle pourra être revue en fonction des autres mesures à définir visant la maîtrise de la demande en énergie », explique le Gouvernement.

Précisions sur le nucléaire

Pour atteindre l'objectif de 50 % de la production d'électricité d'ici 2035, il va falloir fermer 14 réacteurs nucléaires de 900 MW, dont les deux de la centrale de Fessenheim. Le Gouvernement pose le principe général que l'arrêt des réacteurs (hors Fessenheim) sera à l'échéance de leur 5^e visite décennale, soit quand ils auront fonctionné 50 ans. Les arrêts s'échelonnent entre 2029 et 2035. Le Gouvernement estime que ces fermetures sont cohérentes avec la stratégie industrielle d'EDF, qui amortit comptablement les réacteurs de 900 MW sur une durée de 50 ans, et ne donneront donc pas lieu à indemnisation.

(...)
Second principe édicté par le Gouvernement : les fermetures ne doivent pas conduire à la fermeture complète d'un site. Elles doivent donc concerner des sites qui possèdent quatre ou six réacteurs. (...)

Comment des entreprises polluantes se donnent bonne conscience en plantant des arbres

https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/01/26/dans-la-jungle-de-la-compensation-carbone_6027280_3234.html

Enquête : En butte à des pressions sociétales, technologiques et réglementaires, les entreprises se ruent sur l'achat de forêts entières en vue de compenser leurs émissions de CO₂. Une pratique peu coûteuse mais contestée par de nombreux scientifiques.

« Nous sommes fiers d'être les pionniers. » En ce jour de décembre 2019, un peu avant Noël, Anne Rigail a le sourire. Assise dans un fauteuil avec, à ses côtés, plusieurs invités d'honneur, dont Bertrand Piccard, copilote de l'avion solaire Solar Impulse, la directrice générale d'Air France savoure l'impact de l'annonce qu'elle a faite quelques semaines plus tôt. En octobre, la compagnie française a ouvert le bal en dévoilant que, dès janvier 2020, elle compenserait les émissions de CO₂ de ses quelque « 450 vols intérieurs » quotidiens en finançant des projets de « plantations d'arbres, de protection des forêts, de transition énergétique ou encore de sauvegarde de la biodiversité ». (...)

Pourquoi, diantre, les entreprises se lancent-elles dans un pareil défi, à coups de millions d'euros, sans même qu'on les y oblige ? Premier élément de réponse, la forêt est la star incontestée de la compensation carbone « volontaire », un marché qui permet aux entreprises de financer en dehors de leur périmètre d'activités des projets de séquestration ou de réduction des émissions. En échange de quoi elles obtiennent des crédits carbone. En 2018, déjà, on comptait dans ce domaine près de deux fois plus de projets financés de cette manière liés à la forêt et à la gestion des terres que dans les énergies renouvelables, par exemple. Et ce succès va crescendo. A cela rien d'étonnant. A l'heure où les images des terres brûlées australiennes, des fumées d'Amazonie ou des sapins roussis par les canicules en France se font obsédantes, l'arbre a un capital sympathie inégalé.

Diktat de l'urgence climatique

Mais ce penchant pour la compensation carbone révèle une autre tendance tout aussi profonde, à savoir l'anxiété grandissante des entreprises face au diktat de l'urgence climatique. Et elles ne sont pas les seules. Sous l'injonction des citoyens, on observe un durcissement des réglementations, qui se répercute sur l'activité même des sociétés. Le cas de l'automobile est éloquent. Face aux nouvelles normes, les constructeurs vont

devoir « *réduire leurs émissions de 20 % entre 2019 et 2020, alors qu'ils ont mis dix ans pour les abaisser de 25 %* », rappelle le cabinet Euler Hermes. De plus, « *les entreprises sont sous pression de leurs salariés* », confirme Fabrice Le Saché, patron d'Aera, acteur qui compte plus de 50 projets de compensation dans vingt pays africains : « *Certaines ont du mal à recruter dans les grandes écoles et universités* », ajoute-t-il, faisant référence au manifeste signé par près de 40 000 étudiants qui refusent de travailler pour des employeurs allant à l'encontre de leurs convictions écologistes.

Mais les plus coincées sont celles dont les innovations tarderont à venir pour réduire rapidement leurs rejets dans l'atmosphère. « *Nous avons des verrous technologiques* », a convenu la patronne d'Air France lors de sa conférence de presse, en dépit de ses efforts en matière d'allègement, de renouvellement de la flotte ou de biocarburants. Des efforts qui n'effacent en rien la « honte de voler », ce syndrome venu de Suède (flygskam) qui gagne l'Europe et ternit l'image des compagnies. D'où l'engouement pour la compensation. (...)

Le marché reste volontaire, et donc non régulé

De fait, l'éventail des sociétés qui rêvent de « blanchir » leur empreinte carbone est large. De La Poste à Danone en passant par MSC Croisières, toutes en parlent. Y compris les responsables de la formule 1. « *D'ailleurs les banques commencent à y trouver un intérêt pour verdifier leurs portefeuilles mais aussi pour proposer de nouveaux outils financiers* », souligne Hervé Lefebvre, chef du service climat de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). « *BNP Paribas est de plus en plus active sur la compensation* », ajoute-t-il. Ce contexte rejaillit sur l'activité de la plupart des intermédiaires. « *Alors que nous livrions 300 000 crédits carbone (donc 300 000 tonnes de CO2 évitées) à des entreprises en 2018, nous avons dépassé les 900 000 tonnes pour la seule année 2019* », dévoile M. Le Saché, le patron d'Aera, qui est aussi actif dans la certification, l'achat et la vente de crédits carbone. Au rang de ses acheteurs, les profils sont aussi variés qu'internationaux : Bpifrance, la chaîne hôtelière Lux Resorts & Hotels, le fonds Investisseurs & Partenaires, mais aussi l'énergéticien hollandais Enerco et l'industriel sud-coréen Korea Zinc !

Généralement, les entreprises font appel à des cabinets de conseil, des plates-formes ou de simples courtiers, en lien avec des acteurs de terrain, souvent des ONG, qui ont des projets à financer. « *Ces brokers, une vingtaine dans le monde, se partagent le marché de manière quasi oligopolistique* », relève un porteur de projet. De surcroît, le marché de la compensation reste volontaire, et donc non régulé, ce qui occasionne parfois des dérives, notamment sur les marges des courtiers souvent qualifiées de peu transparentes. Certaines plates-formes comme ClimateSeed tentent néanmoins de remédier à ce problème en instaurant une marge fixe de 15 %.

Enfin, pour s'y retrouver dans la jungle des projets, des organismes de labellisation tels que Voluntary Gold Standard ou Verified Carbon Standard ont émergé comme sur le marché étatique, imposant leurs critères très stricts. Reste qu'en raison du coût prohibitif des certifications, surtout dans la foresterie, certains acteurs, pénalisés par des « *prix tirés vers le bas* » et « *un marché de l'arbre concurrentiel* », s'en sortent difficilement.

Opportunisme

D'autant que certaines entreprises ne cachent pas leur opportunisme. « *Le moyen le plus efficace aujourd'hui d'éliminer le carbone, pour moins de dix dollars la tonne, c'est la reforestation (...)* », reconnaît Patrick Pouyanné, le président-directeur général de Total. Résultat, les projets de plantations d'arbres se multiplient. Au point que la demande excède le nombre d'initiatives à financer. (...)

Certains écologistes, scientifiques et économistes s'inquiètent de ce début de frénésie. **Et surtout de voir la forêt devenir un alibi de greenwashing qui ferait passer au second plan la priorité numéro un, c'est-à-dire la décarbonation de pans entiers de l'économie.** Ils s'agacent aussi des raccourcis sémantiques. « *Un arbre contre un trajet de train, cela ne peut pas fonctionner de manière aussi simpliste* », rappelle Sylvain Angerand, coordinateur des campagnes au sein de l'association Canopée. En effet, la compensation par le biais de la reforestation n'est pas garantie à 100 %, ne serait-ce que pour des différences de temporalités entre le biologique et le géologique. Et, insiste Jonathan Guyot, le président d'all4trees :

« Les arbres plantés aujourd’hui mettront plusieurs dizaines d’années pour séquestrer les émissions actuelles alors que le CO2 a une durée de séjour approximative de cent ans dans l’atmosphère. »

Des retombées difficiles à évaluer

Sans compter qu’avec le changement climatique, les forêts sont plus vulnérables aux feux, aux insectes et aux maladies, et qu’à des températures trop élevées, elles relâchent du carbone au lieu d’en stocker. Aussi, dans ce domaine, « *parler de contribution de la part des sociétés au lieu de compensation carbone pourrait aider au débat* », selon M. Guyot. A cet égard, de nombreuses pistes pourraient être étudiées. « *Il serait, par exemple, nettement plus judicieux pour les entreprises de rémunérer les paysans afin de conserver les formations boisées, faire de la régénération naturelle et développer de l’agroforesterie, ou même de la rénovation thermique avec l’Etat, que de faire de grandes plantations* », soutient Alain Karsenty, économiste au centre de Coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad).

Au-delà de la forêt, les retombées de la compensation restent difficiles à évaluer, « *surtout sur la question de l’additionnalité des projets, à savoir qu’ils n’auraient pu voir le jour sans ce financement* », comme le souligne l’économiste Christian Gollier. « *Il y a un besoin impérieux de transformation dans le partage de la valeur du crédit carbone, a fortiori quand on parle de solidarité internationale, il faut définir un prix élevé* », insiste Renaud Bettin, spécialiste en neutralité carbone chez Carbone 4. Christophe Schmeitzky, expert chez Ernst & Young, est aussi de cet avis. « *On ne peut pas demander aux entreprises de se fixer un prix interne du carbone élevé pour orienter leurs investissements et, à côté, avoir un marché de la compensation avec des prix faibles*, ajoute-t-il, estimant que ce n’est pas incitatif, voire contre-productif. Il faut, selon lui, favoriser les flux financiers vers les projets, mais cela nécessite d’être très encadré. Alors, à l’avenir, « *soit le marché s’organisera pour être crédible, soit il va se désorganiser et les scandales seront montés en épingle pour le desservir complètement* ». A bon entendeur.

« Green Deal » de l’UE : les aides européennes au secours du climat

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/01/15/green-deal-de-l-ue-les-aides-europeennes-au-secours-du-climat_6025932_3232.html

Editorial. L’ambition de la Commission concernant la transition écologique tranche avec le mutisme des grands acteurs de l’économie mondiale. Les Etats membres de l’EU auraient tort de ne pas saisir cette occasion.

En annonçant, le 11 décembre 2019, vouloir faire de l’Union européenne (UE) la première économie neutre en gaz à effet de serre d’ici à 2050, Ursula von der Leyen avait placé la lutte contre le réchauffement climatique au cœur de son mandat. Désormais, toutes les politiques publiques européennes – énergie, industrie, transports, agriculture – devraient être examinées à l’aune de ce « Green Deal ».

Un mois plus tard, la présidente de la Commission européenne a franchi un pas de plus en dévoilant les modalités du plan d’investissement d’envergure nécessaire à la mise en œuvre de cet objectif. **Elle s’est notamment engagée, mardi 14 janvier, à déployer un « mécanisme de transition équitable », doté de 100 milliards d’euros entre 2021 et 2027, destiné à aider les régions les plus dépendantes aux énergies fossiles à basculer vers une économie moins émettrice en carbone.**

Il en va des peuples comme des individus : les plus fragiles et les plus en retard dans la transition énergétique doivent faire l’objet d’un accompagnement spécifique. La France a payé pour l’apprendre, avec le mouvement des « gilets jaunes » et le rejet d’une taxe carbone qui ne prenait pas suffisamment en compte les conséquences sociales de la transition. Ce dispositif suffira-t-il à rallier la Pologne au « pacte vert » et à y arrimer la République tchèque et la Hongrie, encore très dubitatives ? Rien n’est moins sûr, tant les Etats membres issus de l’est de l’Europe redoutent l’impact économique de ce virage énergétique.

A même de fédérer les jeunes générations

Au-delà de la question essentielle de savoir si les montants mobilisés seront suffisants pour convaincre ces pays, l'intérêt de l'approche de la Commission réside dans le changement de paradigme pour l'allocation des ressources budgétaires de l'UE. Sur les 1 000 milliards d'euros qui seront consacrés au Green Deal sur les dix prochaines années, la moitié proviendra des fonds structurels et de la politique agricole commune. La lutte contre le changement climatique devra désormais faire partie intégrante des critères d'attribution des aides européennes. C'est indispensable si l'on veut véritablement aller vers un modèle économique plus respectueux de l'environnement.

Encore faut-il que les Etats membres valident les propositions de la Commission, sachant qu'ils sont déjà très divisés sur le budget pluriannuel de l'UE. Ils auraient tort de ne pas saisir l'occasion qui leur est offerte de redonner un élan au projet européen. Face à un espace communautaire morcelé, incapable de définir une stratégie commune sur la question migratoire, fragilisé par les incertitudes du Brexit... la présidente de la Commission propose une voie à même de fédérer les jeunes générations autour d'un objectif mobilisateur.

Sur la scène internationale, l'ambition européenne dévoilée en décembre, pendant les travaux de la conférence des Nations unies sur le climat (COP25), à Madrid, tranche avec le mutisme des autres grands acteurs de l'économie mondiale. Ni la Chine, premier pollueur mondial, ni le Brésil, ni l'Australie, ni le Canada ne semblent prompts à accroître leurs efforts pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les Etats-Unis ont confirmé de leur côté leur intention de rompre avec l'accord de Paris destiné à contenir le réchauffement climatique. Dans ces conditions, le Green Deal a la capacité d'enclencher une dynamique vertueuse, à condition qu'elle ne soit pas étouffée par les égoïsmes nationaux.

Gregory Claeys et Simone Tagliapietra : « Le succès du "Green Deal" se jouera à Berlin, pas à Bruxelles »

Dans une tribune au « Monde », les deux chercheurs jugent insuffisants les efforts financiers annoncés par la Commission européenne, s'ils ne sont pas relayés par des instruments budgétaires et financiers... que l'Allemagne refuse de débloquer.

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/01/24/gregory-claeys-et-simone-tagliapietra-le-succes-du-green-deal-se-jouera-a-berlin-pas-a-bruxelles_6027095_3232.html

Tribune. Mille milliards d'euros : c'est la vague d'investissements verts que la Commission européenne cherche à mobiliser sur dix ans grâce à son nouveau « plan d'investissement pour une Europe durable ». Le bras exécutif de l'Union européenne (UE) entend ainsi non seulement encourager les investissements publics et privés nécessaires pour atteindre son ambitieux objectif de décarbonisation complète de l'économie européenne d'ici à 2050, mais aussi apporter un soutien aux territoires confrontés à de sérieux défis socio-économiques liés à la transition environnementale.

Cela va-t-il suffire ? Nous en doutons. Pour atteindre les objectifs du Green Deal européen, des investissements supplémentaires de l'ordre de 300 milliards d'euros par an devront être réalisés en Europe d'ici à 2030, notamment dans l'efficacité énergétique des bâtiments, les voitures propres et la production d'électricité éolienne et solaire. Même si la Commission européenne réussissait à mobiliser 1 000 milliards d'euros d'investissements sur dix ans, cela ne représenterait qu'un tiers des besoins.

Deux pistes prometteuses

Pour être honnête, il aurait été difficile pour la Commission européenne d'en faire beaucoup plus, étant donné la taille limitée du budget de l'UE. Mais cela montre clairement qu'il faudrait utiliser d'autres outils afin d'encourager les investissements verts en Europe.

Nous pensons que les deux pistes les plus prometteuses sont une **réforme des règles budgétaires de l'UE et une réorientation des missions de la Banque européenne d'investissement (BEI)**.

Les règles budgétaires de l'UE devraient autoriser un financement des investissements verts par le déficit. De manière générale, ces règles devraient être modifiées pour éviter que les Etats ne réduisent leurs investissements lorsqu'ils consolident leurs finances publiques et qu'ils profitent de taux d'intérêt favorables pour investir dans les biens publics. Une façon d'y parvenir serait d'inclure une forme de « règle d'or » dans le cadre budgétaire européen, pour permettre le financement de ces investissements par l'émission de dette.

Si un accord ne peut être trouvé pour une telle réforme en profondeur, un assouplissement des règles budgétaires axé sur les investissements verts devrait être un élément central du Green Deal européen. **Une telle « règle d'or verte » serait d'exempter du cadre budgétaire européen les investissements publics qui atténuent le changement climatique.**

Des marges de manœuvre insuffisantes

Bien entendu, pour éviter que les pays n'abusent de ces exemptions, des règles comptables claires seront nécessaires afin de séparer les investissements favorisant la transition vers une économie sobre en carbone des autres dépenses de l'Etat. L'adoption récente d'une « taxonomie » européenne pour une finance durable apporte une première réponse à ce défi.

Quant à la BEI, sa mission devrait être réformée pour la transformer véritablement en « banque européenne pour le climat ». Avec un volume de nouveaux prêts en baisse chaque année depuis 2015 et un encours total de prêts également en diminution, la BEI dispose de marges de manœuvre suffisantes pour investir davantage : son ratio de capital a augmenté ces dernières années, son effet de levier diminue depuis 2012. Conformément à ses statuts, elle peut prêter jusqu'à deux fois et demie son niveau de capital : son portefeuille de prêts pourrait atteindre environ 600 milliards d'euros, contre environ 450 milliards d'euros aujourd'hui.

Par ailleurs, elle bénéficie actuellement de taux très favorables lorsqu'elle emprunte sur les marchés, et il serait dommage de ne pas profiter de cette opportunité pour financer des projets qui peuvent contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Si les pays de l'UE craignent (indûment d'ailleurs) pour la notation des crédits de la BEI, la Commission pourrait proposer aux Etats membres une nouvelle augmentation de capital, similaire à celle qui a été réalisée au début de 2013.

Mais la clé de ces deux réformes ne se trouve pas à Bruxelles, elle se trouve à Berlin. Ces derniers mois, les politiciens allemands ont constamment mis en garde Bruxelles contre toute tentative d'assouplir les règles budgétaires européennes au bénéfice des projets verts ; ils ont également rejeté l'idée d'augmenter le capital de la BEI pour libérer des fonds en faveur du climat. C'est bien à Berlin – et non à Bruxelles – que se jouera véritablement le succès du Green Deal européen.

[PPE : la consultation publique démarrera le 20 janvier 2020](https://lenergeek.com/2020/01/08/ppe-consultation-publique-20-janvier-2020/)

<https://lenergeek.com/2020/01/08/ppe-consultation-publique-20-janvier-2020/>

Le gouvernement annonce, ce mardi 7 janvier 2020, que la consultation publique sur la nouvelle PPE et la seconde Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) se tiendra du 20 janvier au 19 février 2020. Présentée début 2019 et discutée au sein de plusieurs instances au long de l'année 2019, cette PPE fixe la feuille de route énergétique de la France pour la période 2019-2028. (...)

“D’ici la fin du mois, nous lancerons la consultation publique sur la Programmation pluriannuelle de l’énergie et notre Stratégie nationale bas-carbone, qui sont notre feuille de route pour réduire au plus vite

nos émissions de gaz à effet de serre et atteindre la neutralité carbone que vous avez désormais inscrit dans la loi”, [a ainsi déclaré la ministre de la Transition Énergétique](#), Elisabeth Borne, devant l’Assemblée.

“Ces mesures seront renforcées par les propositions des 150 citoyens (de la Convention citoyenne pour le climat) qui travaillent d’arrache-pied et que le président de la République rencontrera vendredi”, a complété la ministre.